
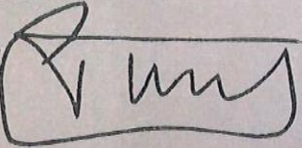




Approvisionnement et Logistique

RE/DAL/10

Elaboré à la demande de
AUCHAN

Le Demandeur	Le Directeur de la Certification de Services QUALICERT
Nom : CARLIER Fonction : Directeur Approvisionnement et Logistique Date : 30 Janvier 2018 Visa : 	Nom : FUSILLER Date : 29/01/2018 Visa : 

SOMMAIRE

CHAPITRE I : OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	3
I.1 OBJET.....	3
I.2 LES DOMAINES D'APPLICATION.....	3
I.3 LES CLIENTS :.....	3
I.4 LES CERTIFICATS.....	4
CHAPITRE II : CONTEXTE	5
II.1 PRESENTATION D'AUCHAN ARF.....	5
II.1.1 <i>Auchan ARF</i>	5
II.1.2 <i>Mission de l'Approvisionnement et Logistique</i>	5
II.1.3 <i>Les métiers principaux de l'Approvisionnement et Logistique</i>	5
II.1.4 <i>Historique de notre démarche qualité</i>	6
II.1.5 <i>Pourquoi un référentiel de certification de services ?</i>	6
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES	7
CE CHAPITRE PRESENTE LES CARACTERISTIQUES CERTIFIEES, LES MOYENS QUI DOIVENT ETRE MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT CERTIFIE POUR Y REpondRE, AINSI QUE LES METHODES DE CONTROLE. DANS LE CADRE DE CES MOYENS, IL A ETE JUGE UTILE DE RAPPELER CERTAINES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	7
DANS TOUS LES CAS, LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR EST UNE CONDITION NECESSAIRE MAIS NON SUFFISANTE DE LA CERTIFICATION DE SERVICES.....	7
CHAPITRE IV : ORGANISATION DOCUMENTAIRE	22
CHAPITRE V : PLAN DE CONTROLE	23
CHAPITRE VI : INFORMATIONS DES CLIENTS	24
VI.1 SUPPORTS DE COMMUNICATION OBLIGATOIRES.....	24
VI.2 SUPPORTS DE COMMUNICATION FACULTATIFS.....	25
CHAPITRE VII : CONDITION D'ATTRIBUTION ET DE SURVEILLANCE DU CERTIFICAT	26
VII.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT.....	26
VII.1.1 <i>Instruction du dossier de demande</i>	26
VII.1.2 <i>Réalisation de l'audit de certification</i>	27
VII.1.3 <i>Décision de SGS ICS relative à l'attribution du certificat</i>	27
VII.2 SURVEILLANCE DU CERTIFICAT.....	28
VII.2.1 <i>Réalisation des contrôles de surveillance</i>	28
VII.2.2 <i>Décision de SGS ICS relative à la surveillance du certificat</i>	29
CHAPITRE VIII : GLOSSAIRE	30

Chapitre I : Objet et domaine d'application

I.1 Objet

Ce référentiel s'inscrit dans le cadre de la Certification de Services prévue par les articles L115-27 à L115-33 et R115-1 à R115-3 du code de la consommation.

Il présente les caractéristiques certifiées, les moyens mis en œuvre pour répondre à chaque caractéristique, ainsi que l'organisation documentaire et les contrôles internes mis en place pour garantir le respect des caractéristiques certifiées par l'organisme certificateur.

Il a également pour objectif de définir le plan de contrôle externe :

- Les méthodes de contrôle utilisées par l'organisme certificateur pour l'audit de certification et des contrôles de suivi des organismes candidats à la Certification de Services.
- Les méthodes d'attribution et de surveillance du certificat

I.2 Les Domaines d'application

Le domaine d'application du référentiel est le suivant :

Pour l'approvisionnement :

- Les prestations d'approvisionnements en prise de propriété de la Direction « approvisionnements et logistique » et des Directions régionales ainsi que le rayon surgelé,
- Sont hors périmètre les rayons : fruits et légumes, librairie support d'enregistrement, les jeux vidéo et console, la boucherie, la marée, le BAS (Bureau d'Achat Stands = fromage, charcuterie).

Pour la logistique et transport :

- Les prestations logistiques fournies par un entrepôt ou une plate-forme, pour les produits distribués en flux stocké, en flux transit (tous types), et maillage (hors Plate-forme de Distribution)
- Le stockage des produits dangereux n'est pas concerné par le présent référentiel.
- Les prestations logistiques liées au rayon fruits et légumes sont exclues.
- Les transports pris en charge (affrètement ou flotte) par les structures Auchan des sites logistiques vers les clients (hors messagerie)

I.3 Les Clients :

Tous nos Clients habituels, dont l'organisation et les process ont été pérennisés :

- Les Formats Hypers ;
- Les Formats Drive Auchan.

I.4 Les Certificats

Il est prévu l'existence de 4 types de certificats différents relatifs au présent référentiel, afin de mieux répartir les contrôles de résultats sur chaque processus engagé :

- Un certificat Approvisionnement est demandé pour chacun des 7 groupes d'approvisionnement :
 - Dans chaque région en PGC (Ile de France, Sud, Est, Ouest, Nord)
 - Et au national en Produits Frais et M&L.
- Un certificat Logistique est demandé par site, (entrepôt ou par plate-forme), dans chaque région ;
- Un certificat Transport est demandé pour les processus transverses transport dans chaque région ;
- Un certificat Relation Clients est demandé pour les processus transverses dans chaque région.

Chaque caractéristique est auditée dans le certificat qui intègre son engagement.

Chapitre II : Contexte

II.1 Présentation d'AUCHAN ARF

II.1.1 Auchan ARF

Auchan ARF est une enseigne Internationale de Grande Distribution de produits Alimentaires et Non Alimentaire.

Auchan Retail est organisé par pays afin d'apporter à chaque client local la meilleure réponse possible quelque soit le canal emprunté : l'Hypermarché, la proximité, le e-commerce.

Le projet Auchan Retail France :

- Un projet de marque unique multicanale ;
- Faire d'Auchan une marque unique connectée et responsable ;
- Pour satisfaire un client unique, omnicanal et connecté, qui veut retrouver dans tous les formats de commerces les forces reconnues de la marque Auchan : qualité, choix, prix, service, professionnalisme ;
- « Améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie du plus grand nombre de clients, avec des collaborateurs responsabilisés, professionnels, passionnés et considérés ».

II.1.2 Mission de l'Approvisionnement et Logistique

Les Approvisionnements et Logistique ont pour mission de mettre en œuvre, avec des équipes professionnelles au service du commerce, une organisation innovante et flexible qui garantit aux magasins la disponibilité des produits à l'endroit prévu, au moment convenu, dans les qualités et quantités adéquates et au coût rendu linéaire le plus bas.

Ils contribuent ainsi au développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

Le système qualité est un outil essentiel à la réalisation de cette mission.

II.1.3 Les métiers principaux de l'Approvisionnement et Logistique

- Les Approvisionnements : organisent les flux ; gèrent et optimisent les stocks entrepôts ; suivent la qualité des fournisseurs.
- La Logistique : organise et pilote toutes les opérations physiques des entrepôts (réception, stockages, préparations); optimise les coûts d'exploitation. Les opérations d'entreposage peuvent être confiées à des partenaires prestataires.
- Le Transport : organise et gère l'acheminement des produits vers les entrepôts et les magasins, fiabilise et sécurise au meilleur coût. Toute l'activité du camionnage est confiée à des partenaires transporteurs.

- La Relation clients, pour l'accompagnement des magasins dans la mise en œuvre des projets, l'information des magasins sur ses interlocuteurs, suit la satisfaction des magasins, et sur le management du suivi qualité.

II.1.4 Historique de notre démarche qualité

1998 : Recensement des attentes clients

1999 : Rédaction du Référentiel V 1 (JO 27/01/2000)

2000 : Certification des sites intégrés

2001 : Référentiel V 2, certification des sites prestés

2002 : Réalisation du kit d'auditeur interne et de la méthode d'enquête de satisfaction client

2003 : Rédaction du référentiel V 3

2004 : Rédaction du référentiel V 4 et certification d'une plate-forme PF et d'un entrepôt surgelés

2005 : Certification des plates-formes PF et des entrepôts surgelés

2006 : Rédaction du Référentiel V 5

2008 : Rédaction du Référentiel V 6

2010 : Rédaction du Référentiel V 7

2012 : Rédaction du référentiel V 8

2013 : Rédaction du référentiel V 9

2018 : Rédaction du référentiel V10

II.1.5 Pourquoi un référentiel de certification de services ?

Ce document a été élaboré afin de garantir aux magasins une prestation de qualité pérenne.

Les caractéristiques ont pour objectif de répondre aux attentes exprimées et implicites des magasins vis-à-vis des équipes Approvisionnements & Logistique d'Auchan et de ses prestataires, incluant la prestation de Transport et la Relation Clients tout en impliquant l'ensemble des collaborateurs dans la recherche du progrès continu.

Chapitre III : Caractéristiques

Ce chapitre présente les caractéristiques certifiées, les moyens qui doivent être mis en œuvre par l'établissement certifié pour y répondre, ainsi que les méthodes de contrôle. Dans le cadre de ces moyens, il a été jugé utile de rappeler certaines dispositions réglementaires.

Dans tous les cas, le respect de la réglementation en vigueur est une condition nécessaire mais non suffisante de la Certification de Services.

III.1 Les caractéristiques communiquées

Approvisionnements :

- **Nous assurons la disponibilité des produits commandés.**

Logistique :

- **Nous garantissons la fiabilité des commandes préparées.**
- **Nous garantissons une bonne qualité de palettisation.**

Transport :

- **Nous assurons la ponctualité des livraisons.**
- **Nous nous engageons à livrer toutes les palettes préparées, et à informer nos clients en cas de reste à quai.**

Relation Clients :

- **Nous tenons informés nos clients des résultats obtenus en matière de qualité de service.**

III.2 Les engagements

III.2 Engagement 1 : La disponibilité des produits commandés

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle										
<p>Nous assurons la disponibilité des produits commandés</p>	<p>Le taux de non livrés est le rapport entre le nombre d'UVC non livrées et le nombre d'UVC commandées sur la période.</p> <table border="1" data-bbox="568 619 1240 794"> <thead> <tr> <th></th> <th>Seuil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PGC</td> <td>1,5%</td> </tr> <tr> <td>FRAIS LS</td> <td>3,5%</td> </tr> <tr> <td>SURGELES</td> <td>3,0%</td> </tr> <tr> <td>NON AL</td> <td>8,0%</td> </tr> </tbody> </table>		Seuil	PGC	1,5%	FRAIS LS	3,5%	SURGELES	3,0%	NON AL	8,0%	<p>Calcul des taux hebdo et cumul</p>	<p>Entretien avec le personnel</p> <p>Vérification documentaire</p>
		Seuil											
PGC	1,5%												
FRAIS LS	3,5%												
SURGELES	3,0%												
NON AL	8,0%												
<p>Le taux de non livrés hebdomadaire est inférieur ou égal au seuil sur une période à minima de 12 semaines sur 15 semaines glissantes.</p> <p>Une analyse des principales causes de non livrés est faite et des actions sur les causes récurrentes sont conduites. Par exemple : anomalies fournisseurs, anomalies informatiques, anomalies centrales d'achats, anomalies appros, anomalies logistiques, anomalies magasins....</p> <p>PGC : Le périmètre concerne les codes commandables du permanent et de la promotion sur la base des engagements magasins.</p> <p>Les seuls cas de dérogation sont liés à des commandes magasins erronées avec des quantités significatives : (> à 1500 uvc par code).</p>	<p>Support documentaire mis en place sur les sites</p> <p>Analyse du taux à la semaine et formalisation du plan d'actions</p> <p>Enregistrement des dérogations</p>												

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
	<p><u>FRAIS LS :</u> Le périmètre concerne les codes commandables du permanent et de la promotion. Le périmètre est hors Boucherie et Volaille trad./Marée/FL cours du jours/Fleurs &Plantes/Bureau d'Achats Stand.</p> <p>Les seuls cas de dérogation sont liés à des commandes magasins erronées avec des quantités significatives : (> à 1000 uvc par code)</p> <p><u>SURGELES :</u> Le périmètre concerne les codes commandables du permanent et de la promotion</p> <p>Les seuls cas de dérogation sont liés à des commandes magasins erronées avec des quantités significatives : (> à 1000 uvc par code)</p> <p><u>NON AL :</u> Le périmètre concerne les codes commandables du permanent et de la promotion.</p>		

III.2 Engagement 2 : La disponibilité des produits commandés

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
<p>Nous assurons la disponibilité des nouveaux produits dans les meilleurs délais</p>	<p>En PGC et M&L, afin d'assurer la disponibilité des nouveaux produits dans les meilleurs délais, nous nous engageons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référencer chaque nouveau produit dans la semaine qui suit la réception de l'info transmise par la DP. - Passer commande au fournisseur dès la première cadence possible après la disponibilité du nouveau produit. <p>En SURG : en respectant les principes de détention définis dans « Assortiments » : un produit est référencé en plate-forme si 3 magasins appartenant à cette plate-forme veulent le produit.</p> <p>En M&L, l'approvisionneur informe les magasins des nouveautés via le document « la vie des produits ».</p> <p>En PF, l'approvisionneur informe les magasins des nouveaux produits en créant les produits dans l'outil Logistar.</p>	<p>Fiche produit avec date de dernière mise à jour</p> <p>Fichier hebdo de la centrale</p> <p>Mail vie des produits pour le M&L</p> <p>Fichier « gestion du catalogue » pour le PGC</p> <p>Assortiment : logigramme de décision : règle de détention</p> <p>Classeur des nouveaux produits de l'outil Logistar</p>	<p>Entretien avec le personnel</p> <p>Vérification documentaire</p>

III.2 Engagement 3 : Nous informons des indisponibilités des produits en tract national

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
<p>Nous informons des indisponibilités des produits en tract national</p>	<p>En PGC et M&L, nous informons les magasins, 3 jours avant la date de début du tract, des ruptures ou risques de non livraison ou décalage de livraison fournisseur sur les produits engagés. Sur toutes les ruptures communiquées, nous informons les magasins de toute évolution à la veille du tract.</p> <p>En Frais, nous informons les magasins 1 jour avant la date de début du tract des ruptures sur les produits engagés. Sur toutes les ruptures communiquées, nous informons les magasins de toute évolution.</p> <p>En M&L, pour les flux pilotés en stock ou transit, et selon l'organisation validée, nous nous engageons à livrer l'implantation entre J-7 et J-2 (J étant la date de début de tract). Les opérations commerciales nécessitant un lissage supérieur à 7 jours sont identifiées par l'approvisionneur via le tableau « infos exploit ».</p>	<p>Tableau de suivi des opérations Historique des mouvements de stock</p> <p>Tableau de suivi des opérations Ecran « visualisation des commandes magasins » (historique de 2 mois)</p> <p>Information des magasins</p> <p>Tableau info appro exploit</p>	<p>Entretien avec le personnel</p> <p>Vérification documentaire</p>

III.2 Engagement 4 : La fiabilité des préparations

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle				
<p>Nous garantissons la fiabilité des commandes préparées</p>	<p>Le taux d'erreur de préparation est le rapport entre le nombre de colis contrôlés non-conformes et le nombre de colis à contrôler sur la période.</p> <table border="1" data-bbox="721 531 1144 603"> <thead> <tr> <th></th> <th>Seuil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>0,2%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le taux d'erreur de préparation hebdomadaire est inférieur ou égal au seuil sur une période à minima de 12 semaines sur 15 semaines glissantes.</p> <p>Nous nous engageons à analyser les taux hebdomadaires et à mettre en place des actions correctives sur les causes récurrentes.</p> <p>Tous les contrôles sont en cohérence avec la procédure ARF.</p> <p>Les contrôles portent uniquement sur les supports préparés par le site producteur ARF et/ou son prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PF : Toute préparation au colis avec identifiant magasin ou non est contrôlée. • PGC/NAL : Toute préparation au colis (hors TTA) est contrôlée. <p>Les critères de contrôle de la non fiabilité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • colis manquant • colis en plus • inversion (compte double) • colis abîmé ou souillé (uvc non commercialisable) • colis non conforme (uvc manquante détectable) 		Seuil	Tous	0,2%	<p>TBB Qualiprep</p> <p>Plan d'actions formalisé</p> <p>Suivi hebdo du taux d'erreur de préparation</p> <p>Procédure de contrôle ARF</p> <p>Fichier enregistrement des contrôles de fiabilité</p>	<p>Vérifier les différents éléments de calcul du taux d'erreur de préparation</p> <p>Contrôler les chiffres en remontant le plus loin possible à leur origine</p> <p>Interviewer la personne en charge du contrôle et vérifier le respect des règles de contrôle (critères listés dans référentiel, procédure de contrôle ARF)</p>
	Seuil						
Tous	0,2%						

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
	<p>Tout support contrôlé est balisé par l’affiche ARF « palette contrôlée à 100% »</p> <p>Le taux d’erreur de préparation est calculé à partir de résultats des contrôles qui respectent les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les supports sont sélectionnés de façon aléatoire (informatique ou autre) • Echantillonnage suivant norme NF06-022 niveau III. • Les contrôles portent au minimum sur : <ul style="list-style-type: none"> 200 colis /jour pour les sites préparant - de 20 000 colis hebdo 315 colis /jour pour les sites préparant - de 60 000 colis hebdo 500 colis /jour pour les sites préparant - de 250 000 colis hebdo 800 colis /jour pour les sites préparant + de 250 000 colis hebdo • Les contrôles sont réalisés sur des supports prêts à être expédiés. • Toutes les plages de préparations, tous les flux et tous les types d’activité doivent être contrôlés • Les contrôles sont effectués au minimum 6 jours/semaine • Les supports sont contrôlés par un opérateur qui n’est pas celui qui les a préparés <p>En PF, pour les colis avec identifiant client, nous nous engageons à</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôler le nombre de colis identifiés pour le magasin 	<p>Affiche ARF « palette contrôlée à 100% »</p> <p>Norme Afnor 06-022</p>	<p>Vérifier l’affichage des palettes contrôlées à 100%</p> <p>Contrôle inopiné par le service qualité</p>
	<p>Hors PF, pour les commandes préparées par nos fournisseurs (TTA), nous nous engageons à</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôler le nombre de palettes ou colis annoncés par les fournisseurs • communiquer au magasin les anomalies détectées 		<p>Vérifier la communication auprès des magasins pour les commandes préparées par les fournisseurs (hors PF)</p>

III.2 Engagement 5 : La qualité de palettisation

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle				
<p>Nous garantissons une bonne qualité de palettisation</p>	<p>Le taux d'erreur de palettisation est le rapport entre la somme des critères contrôlés non-conformes et la somme des critères contrôlés sur la période.</p> <table border="1" data-bbox="692 582 1117 655"> <thead> <tr> <th></th> <th>Seuil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>3%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le taux d'erreur de palettisation hebdomadaire est inférieur ou égal au seuil sur une période à minima de 12 semaines sur 15 semaines glissantes.</p> <p>Nous nous engageons à analyser les taux hebdomadaires et à mettre en place des actions correctives sur les causes récurrentes.</p> <p>Tous les contrôles sont en cohérence avec la procédure ARF.</p> <p>Les contrôles portent uniquement sur les supports préparés par les sites producteurs ARF et/ou ses prestataires.</p> <p>Les critères de contrôle de la non qualité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hauteur palette supérieure à 1m80 • étiquette d'expédition non visible • support en mauvais état • non roulabilité de la charge • palette mal filmée • colis débordant • colis abimé ou affaissé • colis lourd sur léger 		Seuil	Tous	3%	<p>TBB</p> <p>Plan d'actions formalisé</p> <p>Procédure ARF</p> <p>Grille de contrôle qualipalette</p>	<p>Entretien avec le personnel</p> <p>Vérification documentaire</p>
	Seuil						
Tous	3%						

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
	<p>Le taux d'erreur de palettisation est calculé à partir de résultats des contrôles qui respectent les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5% des palettes à expédier par jour sont contrôlées • Les contrôles sont réalisés sur des supports prêts à être expédiés. • Les contrôles sont effectués au minimum 6 jours/semaine • Les supports sont contrôlés par un opérateur qui n'est pas celui qui les a préparés. <p>En cas de passage à quai, c'est le dernier entrepôt avant livraison au magasin qui prend en charge le contrôle qualité des palettes.</p>		

III.2 Engagement 6 : Nous garantissons une constitution de palette par allée conforme aux standards régionaux

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
<p>Nous garantissons une constitution de palette par allée conforme aux standards régionaux</p>	<p>En PGC, les magasins souhaitent des préparations facilitant le remplissage. Pour ce faire nous constituons un standard commun à tous les magasins d'une région. Nous implantons les entrepôts pour permettre ces constitutions de palette, en procédant par circuits de préparation (avec d'éventuels regroupements)</p> <p>En Non AI, il n'y a pas de mélange de secteur sur une même palette sans qu'ils ne soient séparés par une palette dans le respect de la stabilité du chargement.</p>	Standards régionaux	<p>Vérification documentaire</p> <p>Observation de la pratique</p>

III.2 Engagement 7 : La ponctualité des livraisons

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle				
<p>Nous assurons la ponctualité des livraisons</p>	<p>Le taux de retard est le rapport entre le nombre de livraisons en retard et le nombre total de livraisons effectuées sur la période.</p> <table border="1" data-bbox="712 528 1137 600"> <thead> <tr> <th></th> <th>Seuil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le taux de retard hebdomadaire est inférieur ou égal au seuil sur une période à minima de 12 semaines sur 15 semaines glissantes.</p> <p>Les jours et heures de livraisons sont définis avec le magasin et sont enregistrés sur le plan de transport.</p> <p>Une livraison est considérée comme ponctuelle dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la livraison est effectuée au plus tard 30mn suivant l'heure définie • la livraison supplémentaire est effectuée au plus tard 30mn suivant le créneau annoncé • la livraison en SAS est effectuée • la livraison est effectuée en avance • l'heure de livraison n'a pas été renseignée par le magasin <p>Nous nous engageons à analyser les taux hebdomadaires et à mettre en place des actions correctives sur les causes récurrentes.</p> <p>Un plan d'actions formalisé est mis en œuvre pour les magasins dont le taux de retard mensuel est supérieur à 15%. Les actions correctives doivent permettre un retour du taux de retard mensuel < à 15% sous un délai de 3 mois.</p>		Seuil	Tous	5%	<p>Planning et heure de livraisons standards du magasin</p> <p>Plan de transport</p> <p>Suivi hebdo du taux de non ponctualité par magasin</p> <p>Preuve information magasin pour les retards prévisibles et camions supplémentaires par mail ou par l'outil Reflex TMS</p> <p>Relevés des heures effectives d'arrivées et départs site</p> <p>Analyse hebdomadaire des taux et formalisation du plan d'actions</p>	
	Seuil						
Tous	5%						

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
	<p>La livraison en SAS doit être effectuée avant le besoin de remplissage du magasin.</p> <p>Est considéré comme retard prévisible un camion qui quitte le site 30 minutes après l'heure de départ figurant sur le plan de transport.</p> <p>Pour tous retards prévisibles, les magasins sont informés à minima par mail par les chargeurs du service expédition.</p> <p>Un camion supplémentaire correspond à un volume qui n'a pas pu être intégré sur les heures et/ou plages horaires standards des magasins.</p> <p>Pour toute livraison supplémentaire, une annonce spécifique avec la plage horaire de livraison doit être faite au magasin.</p> <p>Nous suivons le retour d'information : Le taux de retour d'information est le rapport entre le nombre de livraisons pour lesquelles le client a renseigné l'heure de livraison effective et le nombre total de livraisons effectuées sur la période.</p> <p>Un minimum de 90% de taux de retour d'information hebdomadaire par région est nécessaire pour pouvoir calculer un taux de retard.</p>	<p>Tableau de bord du taux de retour d'information</p>	

III.2 Engagement 8 : Nous nous engageons à livrer toutes les palettes préparées, et à informer les magasins en cas de reste à quai.

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle								
<p>Nous nous engageons à livrer toutes les palettes préparées, et à informer les magasins en cas de reste à quai.</p>	<p>Le taux de reste à quai correspond au rapport entre le nombre d'UE non livrées et le nombre d'UE expédiées.</p> <p>Le taux de reste à quai hebdomadaire est inférieur ou égal au seuil sur une période à minima de 12 semaines sur 15 semaines glissantes.</p> <p>Au transport : notre ambition est de fournir à nos clients un service de qualité totale. Pour tenir compte des aléas internes et externes, nous acceptons une marge de tolérance maximale de :</p> <table border="1" data-bbox="577 788 1267 951"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tolérance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PGC</td> <td>0.2%</td> </tr> <tr> <td>PF & Surgelés</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Non AI</td> <td>0.3%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dès constat d'un reste à quai, l'entrepôt qui en est à l'origine rédige un document de reste à quai. Il informe le magasin, le transport et le cas échéant la plaque de maillage par mail, fax ou au travers du portail intranet.</p> <p>Lors de la livraison suivante du client, le reste à quai est inscrit sur la liste des unités d'expédition et réexpédié.</p> <p>En entrepôt, le taux de Reste à Quai (suivi chaque semaine) correspond au rapport entre le nombre d'UE non livrées et le nombre d'UE expédiées. Le taux de reste à quai hebdomadaire est inférieur ou égal au seuil sur une période à minima de 12 semaines sur 15 semaines glissantes.</p>		Tolérance	PGC	0.2%	PF & Surgelés	0%	Non AI	0.3%	<p>Reporting dans l'outil</p> <p>Document de RAQ</p> <p>Liste des Unités d'expédition expédiées au magasin lors de la livraison suivante</p> <p>Reporting dans l'outil</p>	<p>Vérification des données et calcul du taux</p> <p>Vérification de la conformité du taux</p> <p>Observation d'activité</p> <p>Vérification des données et calcul du taux</p> <p>Vérification de la conformité du taux</p>
	Tolérance										
PGC	0.2%										
PF & Surgelés	0%										
Non AI	0.3%										

III.2 Engagement 9 : Nous tenons informé nos clients des résultats obtenus en matière de qualité de service

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
Nous tenons informé nos clients des résultats obtenus en matière de qualité de service	<p>Enquête de satisfaction :</p> <p>La perception de la satisfaction des clients est mesurée au moins une fois par an par le biais d'enquêtes électroniques.</p> <p>Les résultats seront communiqués aux clients.</p> <p>L'analyse des résultats de l'enquête est reprise en revue qualité et alimente le plan d'actions.</p>	Trace de la communication respectant la fréquence	<p>Entretien avec le personnel</p> <p>Vérification documentaire</p>

III.2 Engagement 10 : Nous nous engageons à suivre la qualité rendue au client

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
Nous nous engageons à suivre la qualité rendue au client	<p>Le diagnostic a pour objectif de vérifier le respect des engagements de service en adéquation avec la grille de référence.</p> <p>Les diagnostics sont réalisés physiquement en réception chez le client par le codir et les membres d'encadrement.</p> <p>A minima 1/3 des clients sont diagnostiqués au minimum tous les ans dans chaque périmètre (PF/PGC/NONAL) d'une région logistique.</p> <p>Le panel annuel doit panacher les différents types de clients.</p>	<p>Planning régional annuel des diagnostics</p> <p>Grille diagnostic Retail</p> <p>Compte rendu des diagnostics</p> <p>Synthèse régionale des diagnostics</p>	Vérification documentaire

	<p>L'ensemble des clients de la région logistique est contrôlé dans les 3 ans.</p> <p>Chaque diagnostic est communiqué au client. Tout écart constaté est argumenté par des commentaires précis, factuels, photos.</p> <p>Un plan d'actions en cas d'écart est présenté au client dans les 20 jours calendaires suivant le diagnostic.</p>	Plan d'actions	
--	--	----------------	--

III.2 Engagement 11 : Nous nous engageons à réaliser des revues qualité internes au niveau local, régional et national

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
<p>Nous nous engageons à réaliser des revues qualité internes au niveau local, régional et national</p>	<p>Les revues qualité permettent de s'assurer du respect de la démarche qualité et de la cohérence des résultats obtenus avec les engagements de service de la DAL.</p> <p>Revue qualité locale : Passer en revue le fonctionnement de la démarche de certification sur les mois passés, pour identifier les actions d'amélioration à mener. Les RQL sont organisées par site ou par service régional, au plus près des collaborateurs et au minimum 8 fois par année civile. Dans les sites en propre, les RQL sont animées par le responsable d'activité ou responsable de service. Dans les sites en sous-traitance, les RQL sont co animées par le responsable d'activité ARF et le responsable du site du prestataire.</p> <p>Revue qualité régionale : Passer en revue le fonctionnement de la démarche de certification sur le trimestre passé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> * mesurer l'efficacité des actions issues des RQL * piloter les indicateurs de la qualité * définir les axes d'amélioration 	<p>Ordre du jour revue qualité</p> <p>Compte rendu des RQL et RQR sur la base de la matrice nationale</p> <p>Compte rendu RQN</p> <p>Plan d'actions site</p>	<p>Entretien avec le personnel</p> <p>Vérification documentaire</p>

	<p>Les RQR sont menées 4 fois par année civile, dont 2 en magasin. Les RQR sont présidées par le DRAL.</p> <p>Revue qualité nationale : Passer en revue le fonctionnement de la démarche de certification sur l'année écoulée. Elle a pour objectif de définir les actions nationales dans le cadre de l'amélioration continue. La RQN est menée 1 fois par an, par le directeur appro logistique ARF lors d'un comité de direction.</p>		
--	---	--	--

III.2 Engagement 12 : Nous contrôlons en interne le respect des caractéristiques certifiées (AUDITS INTERNES)

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Document	Méthode de contrôle
<p>Nous contrôlons en interne le respect des caractéristiques certifiées (AUDITS INTERNES)</p>	<p>Ce contrôle est effectué intra région par des auditeurs internes formés. Ils s'appuient sur un plan d'audit interne.</p> <p>Chaque caractéristique est auditée au moins une fois par an. En approvisionnement, chaque caractéristique est auditée dans tous les marchés au moins une fois par an. Une caractéristique peut concerner un ou plusieurs services. Les services communs sont audités au moins une fois pour l'ensemble des sites qui lui sont rattachés.</p> <p>Chaque audit fait l'objet d'un rapport. Les fiches de non-conformité font l'objet d'un plan d'actions.</p> <p>Ce rapport d'audit est communiqué au responsable du site et du service contrôlé au plus tard 10 jours calendaires suivant la date de l'audit interne. Des actions correctives et préventives sont recensées dans des plans d'actions formalisés et mises en œuvre dans un délai de 10 jours calendaires suivant la date de réception.</p> <p>Les résultats du plan d'audit interne sont examinés et pris en compte lors des contrôles externes effectués par l'organisme certificateur.</p>	<p>Rapports de contrôles internes</p> <p>Liste des auditeurs internes</p> <p>Formation des auditeurs internes</p>	<p>Vérification documentaire</p>

Chapitre IV : Organisation documentaire

L'organisation documentaire est destinée à témoigner de la réalité de l'application du référentiel par l'entreprise ayant obtenu la certification de services.

Le système documentaire que doit détenir l'entreprise est articulé et est localisé de la façon suivante :

Sur l'Intranet, dans le portail Appro-Log :

- ↪ Le présent référentiel,
- ↪ Les textes réglementaires en vigueur

Dans les différents services audités :

- ↪ Les enregistrements apportant la preuve du respect des caractéristiques certifiées,
- ↪ Les documents servant de référence à la mise en œuvre des caractéristiques certifiées.

Afin que l'organisme certificateur puisse contrôler l'historique de l'application du référentiel, le bénéficiaire de la Certification de Services procède à l'archivage des documents et enregistrements assurant la traçabilité des actions entreprises et apportant la preuve du respect des caractéristiques certifiées.

Cet archivage comprend :

- ↪ Le référentiel et les anciennes versions, le cas échéant,
- ↪ Les enregistrements prouvant le respect dans le temps, des caractéristiques certifiées et des actions entreprises.

La durée d'archivage à respecter est au minimum de :

- ↪ 3 ans pour le référentiel
- ↪ 1 an pour les autres enregistrements.
- ↪ Durée légale pour les documents contractuels.

Chapitre V : Plan de contrôle

Le plan de contrôle se traduit par un passage en revue annuel de chaque caractéristique certifiée, après la date d'obtention de la certification et de chaque contrôle de surveillance.

Une caractéristique peut concerner un ou plusieurs services. Les services communs sont audités au moins une fois pour l'ensemble des sites qui lui sont rattachés.

Le contrôle interne est mené sur la base d'un support d'enregistrement et d'un plan d'audit interne par des auditeurs internes formés.

Il s'appuie sur la vérification des supports d'enregistrement relatifs aux actions d'auto – contrôle menées quotidiennement.

Il répertorie, pour chaque caractéristique vérifiée :

- la conformité de l'engagement,
- les éventuels écarts constatés
- les actions correctives correspondantes (plan d'amélioration)
- les délais de mise en place
- les responsables concernés
- la validation de l'efficacité des actions correctives

Chaque écart fait l'objet d'un rapport d'audit. Ce rapport d'audit est communiqué au responsable du site et du service contrôlé au plus tard 10 jours calendaires suivant la date de l'audit interne. Des actions correctives et préventives sont recensées dans des plans d'actions formalisés et mises en œuvre dans un délai de 10 jours calendaires suivant la date de réception.

Chapitre VI : Informations des clients

La communication concernant la certification de service ne doit pas être ambiguë pour le client quant au nom et au service bénéficiaire de la certification de services.

Les règles ci-après découlent de l'article 7 du décret n°2008-1401 du 19 décembre 2008 (articles R 115-2 du code de la consommation) et de l'avis du Conseil National de la Consommation relatif à la Certification de Services du 17 décembre 2007.

VI.1 Supports de communication obligatoires

SUPPORTS DE COMMUNICATION OBLIGATOIRES	MENTIONS MINIMUM DEVANT FIGURER SUR CES SUPPORTS
<p>1. Le certificat Qualicert : il doit être affiché sur le lieu d'accueil de l'entreprise bénéficiaire de la certification de services de façon à être visible des clients.</p> <p>2. Un document d'information sur la certification de services : il doit être à disposition des clients</p>	<p>1. Les coordonnées du bénéficiaire de la certification de services (dans le cadre d'une certification multi-sites, la liste des sites, dont les engagements de services sont certifiés, doit être disponible auprès du bénéficiaire).</p> <p>2. La marque collective de certification, à savoir : QUALICERT et son logotype (couleur ou à défaut gris).</p> <p>3. Le titre complet du référentiel de certification de services.</p> <p>4. La liste de toutes les caractéristiques certifiées communiquées.</p> <p>5. L'adresse complète de SGS ICS : 29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil cedex www.qualicert.fr</p> <p>6. Si vous exercez plusieurs activités, les mentions obligatoires spécifiques au référentiel (par exemple : activité concernée ou activité exclue)</p> <p>7. Si vous êtes bénéficiaires d'une certification multi-sites et qu'une partie du réseau n'est pas couverte par la certification, la mention suivante : « liste des sites disponible auprès de la société (coordonnées du bénéficiaire de la certification de services) ou de SGS ICS »</p> <p>8. il est précisé uniquement sur le document d'information : « le référentiel de certification de services peut être obtenu ou consulté auprès de SGS-ICS »</p>

VI.2 Supports de communication facultatifs

SUPPORTS DE COMMUNICATION FACULTATIFS	MENTIONS MINIMUM DEVANT FIGURER SUR CES SUPPORTS
1. Supports laissant peu de place à l'information : bons de commandes, cartes de visite, papier à en-tête, factures, courriers, invitations, télécopies, publicités dans les pages jaunes, autocollants, tracts, catalogues.	1. La marque collective de certification, à savoir : QUALICERT et son logotype (couleur ou à défaut gris). 2. L'adresse internet : www.qualicert.fr 3. Mention(s) obligatoire(s) spécifique(s) au référentiel
2. Supports sur lesquels l'information peut être développée : site Internet, page de publicité, affiche publicitaire, brochure constituée de plusieurs pages.	MENTIONS PRECEDENTES (1 + 2). + 3. Possibilité d'ajouter un extrait ou l'ensemble des caractéristiques communiquées. 4. Sur le site Internet, possibilité de faire un lien vers notre site Internet : www.qualicert.fr

Chapitre VII : Condition d'attribution et de surveillance du certificat

VII.1 Conditions d'attribution du certificat

Le présent référentiel est applicable dans le cadre de la certification mono-site ou multi-sites.

Les dispositions décrites ci-après sont celles utilisées dans le cadre d'une certification mono-site.

Pour une certification multi-sites il convient d'appliquer de manière supplémentaire le règlement de certification multi-sites de SGS-ICS (RCQUS02).

Le certificat est attribué par l'organisme certificateur à l'issue d'une procédure de certification documentée qui comporte les étapes suivantes :

- L'instruction du dossier de demande.
- La réalisation d'un audit de certification ayant pour objet de vérifier la conformité des services à la totalité du référentiel (réf. RE/DAL) et donnant lieu à un rapport d'audit
- La décision de l'organisme certificateur, au vu du dossier de demande, du rapport d'audit, des avis de l'auditeur et des rapporteurs.

VII.1.1 Instruction du dossier de demande

Tout candidat à la certification de services doit déposer, auprès de l'organisme certificateur, un dossier de demande composé notamment :

- d'une fiche de renseignements donnant des informations d'ordre administratif permettant d'organiser l'audit
- d'une lettre d'engagement à respecter les règles de la Certification de Services et les caractéristiques définies dans le référentiel (réf. RE/DAL).

Suite à la validation des éléments contenus dans le dossier de demande, l'organisme certificateur propose une date d'audit au candidat.

A la date de l'audit, l'entrepôt candidat doit être en mesure d'apporter la preuve qu'il respecte depuis au moins 3 mois les dispositions définies dans le référentiel, notamment au travers des enregistrements demandés par le référentiel qui doivent pouvoir être consultés sur cette durée.

VII.1.2 Réalisation de l'audit de certification

L'audit de certification est réalisé par un ou plusieurs auditeur(s) habilité(s) pour le référentiel et selon un questionnaire spécifique qui reprend les éléments du présent plan de contrôle externe.

L'audit permet à l'auditeur de statuer sur la conformité aux exigences du référentiel.

Il consiste en :

- Des entretiens avec des membres du personnel, contribuant au respect des exigences du référentiel.
- Des vérifications visuelles d'éléments matériels
- L'observation de l'activité le jour de l'audit
- La consultation des documents et enregistrements.

VII.1.3 Décision de SGS ICS relative à l'attribution du certificat

Les décisions pouvant être prises par SGC ICS sont les suivantes :

- Attribution immédiate du certificat.
- Audit complémentaire documentaire permettant une vérification de la mise en place des actions correctives.
- Audit complémentaire sur site.
- Refus d'attribution du certificat.

Une synthèse annuelle des résultats des contrôles pour le référentiel RE/DAL est présentée au Comité de la Certification des Services QUALICERT.

VII.2 Surveillance du certificat

La surveillance est réalisée par l'organisme certificateur et consiste en 2 contrôles :

- sur rendez-vous pour les caractéristiques auditées sur les entrepôts,
- sur rendez-vous pour les caractéristiques auditées sur les sites d'approvisionnement,
- sur rendez-vous pour les caractéristiques auditées sur les sites de transport et de la Relation clients.

Les 2 contrôles de surveillance sont réalisés sur la période de validité du certificat (3 ans) afin de s'assurer que le service est toujours en conformité avec le référentiel.

VII.2.1 Réalisation des contrôles de surveillance

La méthodologie mise en œuvre pour les contrôles de surveillance reprend les mêmes principes que celle de l'audit initial.

Chaque contrôle est réalisé par un ou plusieurs auditeur(s) habilité(s) pour le référentiel (réf. RE/DAL) et selon un questionnaire spécifique qui reprend les éléments du présent plan de contrôle externe.

Ce contrôle comporte :

- Des entretiens avec des membres du personnel, contribuant au respect des exigences du référentiel
- Des vérifications visuelles d'éléments matériels
- L'observation de l'activité le jour de l'audit
- La consultation des documents et enregistrements (documents papiers ou informatiques)
- L'examen des éventuelles réclamations portant sur les Caractéristiques Certifiées du référentiel

Une vérification de la réalisation et de l'efficacité du contrôle interne mis en œuvre par l'entreprise les modalités prévues dans le référentiel (notamment : contrôle interne du respect des caractéristiques certifiées, suivi de la satisfaction)

La vérification de la réalisation des enquêtes de satisfaction auprès des clients et selon les modalités définies dans le référentiel

Le cas échéant, une vérification de la mise en œuvre effective des actions correctives proposées suite aux non-conformités :

- détectées par l'organisme certificateur lors de l'audit de certification ou des contrôles précédents,
- détectées par l'organisme de crédit lors des contrôles internes ou suite aux résultats des enquêtes de satisfaction.

Le respect des règles de communication relatives à la Certification de Services définies dans le référentiel.

VII.2.2 Décision de SGS ICS relative à la surveillance du certificat

Les décisions pouvant être prises par SGC ICS sont les suivantes :

- Poursuite du plan de contrôle
- Poursuite du plan de contrôle avec demande de preuves complémentaires
- Contrôle rapproché
- Contrôle complémentaire pour vérifier l'efficacité des actions correctives
- Suspension temporaire du certificat
- Retrait du certificat

En dehors des 2 contrôles prévus sur la période de validité du certificat (3 ans), l'organisme certificateur peut décider la réalisation d'un contrôle supplémentaire suite à des réclamations reçues par l'organisme certificateur.

Chapitre VIII : Glossaire

Terme	Définition
ACF (avis de centre financier)	Avis de centre financier
Anomalie de préparation	Une anomalie est un manquant, un surplus ou une inversion (une inversion compte double : un manquant et un surplus). Un produit contrôlé comme cassé sur la palette (produit non commercialisable) est considéré comme une anomalie de préparation.
Balise	Document apposé sur chaque unité d'expédition qui permet au réceptionnaire de contrôler les unités d'expédition. En PGC et en Non Alimentaire, la balise comporte au minimum le nom et le numéro du magasin. En Produits Frais, la balise comporte au minimum le nom du magasin. (La balise peut correspondre à la fiche technique pour les produits de Boucherie).
Besoin	Quantité de marchandise nécessaire au magasin pour re-compléter son stock
B.O.	Business Object (outil informatique assurant l'extraction et la présentation de données opérationnelles en Produits frais)
Bon de ventilation	Document utilisé par la plate-forme pour éclater les commandes fournisseurs à recevoir sur les commandes magasins afin de les préparer.
Cadence Produits Frais	Délai entre deux jours de commande
Cadencement de commande (PGC, Maison & Loisirs) :	Paramétrage dans l'outil d'approvisionnement décrivant un cycle de commande fournisseur. Il est défini par un jour de commande et une fréquence de commande (hebdomadaire, mensuelle, journalière...)
Cadencier	Liste des produits commandables par un magasin pour un groupe de produits, pour une journée. Le cadencier est composé des produits de la gamme du magasin et des produits en promotion du magasin. Le cadencier regroupe des produits livrés par l'appro PF, provenant d'un ou plusieurs fournisseurs ayant :

Terme	Définition
	<ul style="list-style-type: none"> - la même cadence, - la même fréquence, - le même jour et la même heure de commande, - le même rayon.
Centrale d'Achats	Service commun à l'ensemble des magasins. Référence les fournisseurs et les produits, négocie les conditions d'achats et établit les gammes en liaison avec les magasins.
CDG	Contrôleur de gestion
Chaînage	Lien crée sur un catalogue (par les approvisionneurs) qui remplace un produit A commandé par le magasin par un produit B (PCB ,variante promo, produit de substitution).
Client	Le client de l'entrepôt est le magasin ou la plaque de maillage (cf. point I.3)
Codes actifs (PGC/Maison & Loisirs)	Ensemble des produits, hors transit, ayant eu une livraison fournisseur (entrée en stock supérieure à zéro) OU ayant été commandé par les clients au moins une fois depuis les 4 dernières semaines.
Colis	Elément manipulé qui regroupe un ensemble d'UVC.
Colis mixte	Unité physique qui contient différentes unités consommateurs de différentes références suivant une répartition préalablement déterminée avec le fournisseur. Le colis mixte se présente sous forme de box ou de présentoir.
Collection	Ensemble de produits répondant à un besoin commercial sur une période définie.
CR	Chef de Rayon

Terme	Définition
CS	Chef de Secteur
C.U.G.	Code Unitaire de Gestion interne
Date d'acceptation	Elle est calculée en fonction du contrat date. Le contrat date exprime la durée de vie résiduelle du produit au jour de livraison en plate-forme. Les contrôles réalisés en plate-forme se font selon les règles suivantes : nous ajoutons le contrat date (en nombre de jours) à la date du jour de réception pour calculer la date minimum d'acceptation plate-forme qui doit correspondre au minimum à la DLC du produit.
D.L.C.	Date Limite de Consommation.
D.L.U.O.	Date Limite d'Utilisation Optimale.
DM	Directeur Magasin
DO	Directeur Opérationnel
D.P.	Direction Produit
D.R.A.L.	Directeur Régional Approvisionnements et Logistique
D.R.L.	Demande de Règlement de Litige formalisée des magasins envoyée aux entrepôts en cas d'écart entre les quantités réceptionnées et les quantités facturées et en cas de produits non intègres à l'arrivée en magasin.

Terme	Définition
Délai de vente minimal	Délai entre la date de livraison du produit au client et la D.L.C produit.
E.A.N.	European Article Numbering. Codification sous forme de code à barres permettant d'identifier un produit tel qu'il est présenté au consommateur final dans les magasins de vente au détail. Cette codification permet de reconnaître le produit par le biais d'un système optique aux caisses du magasin.
EAN inconnu	EAN qui n'est pas reconnu par l'outil
Emballage	Palette Europe, roll, expotainer, dolly
Emballage de vente	Emballage de vente au consommateur.
Equivalent palette en approvisionnement	Rapport entre le nombre d'UVC ou colis livré et le nombre d'UVC ou colis composant théoriquement une palette
Fiche produit	Fiche élaborée par la Direction produits pour informer les entrepôts et magasins de la création du produit dans les fichiers informatiques des différents intervenants de la chaîne approvisionnement et logistique. Elle reprend les principaux éléments tels que ses caractéristiques logistiques, code de gestion, rattachement fournisseur, etc...
File	Réunion des acteurs d'un même Métier (approvisionneurs, transport.) peut se faire à plusieurs niveaux (secteur, rayon , ou transverse)
Fiche technique	Document d'accompagnement des produits de matières premières du rayon Boucherie. La fiche technique comprend au minimum : - le fournisseur, - le numéro du roll, - le poids total du roll.
Flux tiré	Type de flux de marchandise pour lequel la livraison est à l'initiative du magasin

Terme	Définition
Flux poussé	Type de flux de marchandise pour lequel la livraison est à l'initiative de l'approvisionneur ou de la centrale
Flux P.F.D.	Type de flux de marchandise passant sur Plateforme de Distribution sans prise de propriété sur la marchandise. Les unités d'expédition sont préparées en amont chez le fournisseur ou constitué par éclatement sur la plate forme.
Format de produit	Volume ou grammage
Fréquence	Nombre et jour de commande de la semaine.
GA	Gestionnaire Approvisionnement
Gamme	Ensemble de produits similaires, regroupés par besoins clients (exemple : gamme couteaux). Cette gamme est mise à jour par la centrale d'achats.
GEF	Outil informatique d'organisation et de communication de l'approvisionnement dans le cadre des jours fériés et pics d'activité.
GEM	Gros électro ménager
Gerbage	Action de superposer une palette sur une autre.
Gestion Partagée des Approvisionnements (GPA)	La GPA est une méthode d'approvisionnement des entrepôts. Les propositions de commandes sont élaborées par les fournisseurs et réalisées sur la base des sorties entrepôts.

Terme	Définition
Guide des bonnes pratiques	Recueil évolutif de savoirs faire reconnus pour l'exécution d'une tâche ou d'un métier.
Jour férié	Jours fériés nationaux du calendrier et pics d'activité nécessitant une organisation spécifique (ex : dimanche de Noël).
Jour ouvré	Les jours de travail effectifs sont comptabilisés du lundi au vendredi.
Lettre de voiture	La lettre de voiture correspond au document de transport légal en vigueur.
Liste de courses	C'est une liste de produits identifiés qui ne doivent pas être plus chers que chez les concurrents, cette liste est déterminée par la centrale d'achats. (20/80)
Lot panaché	Lot constitué de produits différents.
LSE	Lives supports enregistrés
Maillage	Méthode logistique selon laquelle un entrepôt expédie vers un autre entrepôt, appelé plate-forme de maillage, des unités d'expédition destinées à des clients situés dans la zone de livraison de cette plate-forme. Ces unités d'expédition ne sont pas modifiées par la plate-forme de maillage.
Marée	Produits de la mer, coquillages, crustacés, huîtres
Messagerie	Moyens de communication informatique au travers de l'Internet ou de l'Intranet par e-mail.

Terme	Définition
Mercuriale	Document ou fichier reprenant les informations relatives à un fournisseur (IFLS, adresse, contact, date d'application du tarif, remises accordées,) et à sa gamme de produits référencés (CUG, Désignation, PCB, Prix d'achat, Prix de cession)
M&L	Maison et Loisirs - (secteur du Non Alimentaire)
Nouveauté	Produit faisant l'objet d'une fiche "nouveau produit" et qui ne se substitue pas à une autre référence et entrée en stock depuis moins de 3 mois
Nouveau Produit frais	Produit faisant l'objet d'une fiche produit dans l'outil informatique.
Opération Spéciale (OS)	C'est une offre promotionnelle sur une période définie pour un ou plusieurs magasins, soumise à des réservations.
Outil de reporting approvisionnement et logistique	Base de données regroupant les indicateurs des approvisionnements et de la logistique. L'outil reporting est un système dédié permettant de consulter en temps réel des informations décisionnelles pour le pilotage des activités en approvisionnement et logistique. L'alimentation de cette base de données est assurée par des extractions issues des outils informatiques approvisionnement et logistique.
P.C.B.	(Abréviation de : Par Combien) - Unités de conditionnement du fournisseur.
P.C.E.	Plan de Contrôle Externe.
P.G.C.	Produits de Grande Consommation. (Épicerie, animalerie, entretien , parfumerie, cave, BSA.)
Plaque de maillage	Plate-forme sur laquelle transite le maillage

Terme	Définition
Plan promo	Chaque plan porte sur une période, pour les magasins concernés par l'opération et il contient les produits (CUG, fournisseur) avec leur tarif net. Le plan promo est géré par rayon. Il est basé sur un rétro planning donnant une période d'action à chacun des acteurs : achat/marché, magasin, approvisionneur, fournisseur de l'approvisionneur Produits frais.
Plan thématique	Opération commerciale proposée par la centrale d'achats à disposition du magasin. Le magasin choisit la date de l'opération.
PVM	Prix de Vente Minimum : Prix en dessous duquel on se trouve en vente à perte.
Prix non alignables	Produit pour lequel le prix de vente minimum de l'entrepôt est supérieur au prix de vente du concurrent.
Produits encombrants	Produit difficilement palettisable dont au minimum une des deux dimensions dépasse la palette 80 x120 et meule de fromage
Produits frais	Produits à durée de vie limitée devant être conservés sous température dirigée (inclut du libre service Alimentaire et des Métiers de bouche : MBA (boucherie, boulangerie, pâtisserie, marée))
Produits de négoce	Produits vendus en l'état sans subir de modification.
Produits permanents	Produits commandés par les clients en réapprovisionnement automatique. Produit dont le référencement n'est pas saisonnier ou ponctuel.
Produits tracts	Produit en promotion avec une communication extérieure.
Produits en rupture	Code actif dont le stock entrepôt est à zéro.

Terme	Définition
Produit saisonnier	Produit non permanent vendu sur une période définie, exemple : les foires aux vins, les jouets de fin d'année, jouets d'été, décorations de Noël, le jardin, la rentrée des classes.
Produit sensible	Certains produits de classification ICPE qui ne sont pas compatibles entre eux nécessitent des préparations séparées.
Rayon	Unité commerciale intermédiaire (sous le secteur) .Regroupement de sous-rayon qui constitue un rayon
Réservation	Quantité de produits réservés par les clients et stockés en entrepôt. Cette réservation est faite sur une période convenue et définie. Les clients s'obligent à réceptionner les quantités réservées. La réservation fait l'objet d'un plan de réservation : période durant laquelle l'entrepôt réserve pour le compte d'un client une quantité, multiple d'un PCB, d'un ou de plusieurs produits donnés. A la fin de la période de réservation, les quantités réservées restant sur entrepôt sont envoyées aux magasins (solde de plan).
RF	Radio Fréquence
RLM	Responsable Logistique Magasin
Prise de propriété	Entrée de marchandises dans la logistique Auchan identifiée dans nos outils et déclenchant un paiement fournisseur par la logistique
Produit 20/80	20 premiers produits réalisant 80 % du chiffre d'affaire
Promotion locale	Répond à un besoin ponctuel d'un magasin. Exemple : opération anniversaire magasin.
Proposition de commande	Quantité de produits proposée par un système informatique sur la base des sorties entrepôts en fonction des paramètres saisis : <ul style="list-style-type: none"> - prise en considération de l'historique des sorties dont le poids de chaque semaine peut être paramétré, - le délai de livraison, - la cadence de commande, - le nombre de jours de sécurité

Terme	Définition
Réapprovisionnement automatique des clients	Système informatique de proposition de commandes sur des produits permanents.
REDAL	RE férentiel D irection A pprovisionnement L ogistique
RDC	Rentrée des classes
Reconduction de commande	Un fournisseur peut rencontrer un problème pour livrer la plate-forme logistique. Ex : retard sur sa chaîne de production, problème lors du transport. Ce fournisseur peut demander à l'approvisionneur de reconduire sa commande du jour J au jour J+1.
Reste à quai	UE non chargée pour un magasin par rapport aux UE préparées et devant être chargées dans la journée selon la date de livraison. Cette UE ne doit pas apparaître sur le "PDC". Le document de RAQ est envoyé par mail et contient : un numéro de RAQ, l'émetteur, le destinataire, l'entrepôt d'origine, le numéro d'UE, le secteur, le rayon, le numéro de commande. Le RAQ doit être livré prioritairement le lendemain, accompagné du document de relivraison. <i>PDC : plan de chargement</i>
Rupture	Non livraison sur un Produit dont le stock égal à 0, ne permettant pas de couvrir les commandes magasins (totale ou partielle)
Rupture longue durée	Non disponibilité d'un produit chez le fournisseur entraînant une rupture entrepôt supérieure à 2 semaines sans possibilité de chaînage (ruptures de campagne, de matières premières, de quotas, prévisions insuffisantes, etc...).
Saisonnalité	Période impactant fortement le commerce (natures des produits ou variations de volumes) Peut être climatique (été, hiver. ;), calendaire (Noel, Pacques. ;) ou commerciale (Foire aux vins, Blanc,...)
Secteur	Unité commerciale, Regroupement de rayons qui constituent un secteur.

Terme	Définition
Secteur non alimentaire	Secteurs textile, Maison & Loisirs et Ventes d'équipements.
Secteur Maison & Loisirs	Secteur regroupant le jardin, auto-brico, écolier papeterie bagage, jouet et sport, décoration et aménagement de la maison et cuisine
Seuil quantitatif minimum de commande	Niveau de commande en dessous duquel un fournisseur ne livre pas. (Différent du barème quantitatif qui ne concerne que la définition du prix)
Site expéditeur final	Dans le cas de co-chargement régional, il s'agit de l'entrepôt qui expédie la marchandise au magasin. Dans le cas de maillage, il s'agit de la plaque de maillage.
SIPP	Système informatique de positionnement prix
Sous-rayon	Unité commerciale, Regroupement de familles de produits qui constitue un sous-ensemble de rayon.
Sous – traitant (hors transport)	Toutes activités logistiques sous-traitées ponctuellement ayant un impact sur la prestation de service (ex : contrôle réception, préparation, étiquetage EAN, activité déportée sur un entrepôt différent de l'entrepôt principal certifié...)
Substitution	Un produit X est arrêté et remplacé après écoulement du stock par un produit Y sur demande de la centrale d'achats par mail ou fiche nouveau produit.
Synergie	Réunion entre des responsable d'un niveau d'activité (file Métier, transverse.)
Transit	Mode d'approvisionnement sans stockage dont les besoins magasins ont été consolidés pour une commande passée au fournisseur.

Terme	Définition
Transit alloti (TTA)	Flux en transit pour lequel le fournisseur a en charge la préparation individuelle des commandes magasins. La plateforme doit uniquement dégroupier les unités d'expédition envoyées par le fournisseur pour les réexpédier vers chaque destination.
Transit éclatement	Flux en transit pour lequel l'entrepôt prend en charge la préparation et la constitution des commandes magasin et des unités d'expédition. La plateforme reçoit des palettes fournisseurs regroupées par codes, assure l'éclatement en préparant la commande de chaque magasin, puis constitue une unité d'expédition. Celle-ci pourra, vu du magasin, contenir plusieurs commandes, de fournisseurs différents, physiquement consolidées afin d'optimiser le transport.
UE : Unité d'expédition	Ensemble indissociable physiquement et informatiquement, de colis rattachés à un même numéro (numéro d'UE)
Unité d'expédition maillée conforme	UE pour laquelle aucune anomalie n'a été détectée lors du contrôle réception sur la plate-forme de maillage.
U.V.C.	Unité de Vente Consommateur (hors vrac, hors unité de mesure : litre, kilo)
UT (Unité transport)	C'est un nombre d'équivalent palette 80x120 théorique au sol (soit 33 maximum par remorque)